Artemis Funds (Lux) – Short-Dated Global High Yield Bond (le « fonds »)

Actions de capitalisation de catégorie B (USD) [ISIN: LU1988890759]
Un compartiment d'Artemis Funds (Lux).
La société de gestion est FundRock Management Company S.A.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans le fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif

Le fonds vise à générer un rendement supérieur à celui de l'indice de référence, après déduction des coûts et frais, sur des périodes glissantes de trois ans, en combinant croissance du revenu et du capital.

Politique d'investissement

- Le fonds fait l'objet d'une gestion active.
- Le fonds peut investir dans des obligations de tout type d'émetteur (par exemple, des États ou des sociétés) sans aucune restriction en termes de zones économiques ou géographiques (y compris les marchés émergents).
- Le fonds investira au moins 80% de ses avoirs en obligations à haut rendement d'échéance courte qui :
  - sont assorties d'une échéance résiduelle inférieure à cinq ans et demi ; et
  - soit (a) bénéficient d'une notation de crédit : (i) inférieure ou égale à Ba1 selon Moody's ; (ii) inférieure ou égale à BB+ selon Standard & Poor's ; ou (iii) inférieure ou égale à BB+ selon Fitch ; soit (b) n'ont pas été notées, mais que le Gestionnaire d'investissement estime de qualité de crédit équivalente.
- Les obligations d'entreprise (détenues soit directement, soit indirectement via des instruments dérivés) émises par des sociétés impliquées dans les activités suivantes sont automatiquement exclues :
  - Tabac : sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production de tabac ;
  - Énergie nucléaire : sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus de :
    - la propriété ou l'exploitation de centrales nucléaires ;
    - la fabrication de composants essentiels spécifiques au nucléaire ;
    - l'extraction d'uranium ; ou
    - la production d'électricité d'origine nucléaire ;
  - Armes : sociétés :
    - impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munition, mines, armes biologiques et chimiques) ou des armes nucléaires ; ou
    - qui tirent plus de 5% de leurs revenus des armes conventionnelles de composants et systèmes connexes ;
  - Combustibles fossiles : sociétés qui :
    - tirent plus de 10% de leurs revenus de la production d'électricité à base de charbon thermique ; ou
    - tirent plus de 5% de leurs revenus de l'extraction ou la vente de charbon thermique, de sables bitumineux, de la fracturation ou du forage en Arctique ;
  - Les sociétés qui, selon le Gestionnaire d'investissement, ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits humains, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du règlement SFDR. Pour ce faire, le Gestionnaire d'investissement (i) utilise des listes d'exclusion, comme indiqué ci-dessus, basées sur les secteurs qu'il juge présenter des problèmes fondamentaux liés à l'ESG, (ii) tient compte des risques et opportunités ESG, qui peuvent également influencer les obligations sélectionnées en fonction des résultats de l'évaluation ESG, et (iii) privilégie les investissements dans des émetteurs dont l'intensité carbone est faible ou en phase de réduction, le Gestionnaire d'investissement souhaitant que l'intensité carbone du fonds (mesurée par les émissions en Scopes 1 et 2) soit inférieure à celle de l'indice ICE BoAML Global High Yield Constrained Index. De plus amples informations sont fournies dans un énoncé méthodologique disponible sur le site web d'Artemis, à l'adresse suivante : www.artemisfunds.com/methodology-statement.
- L'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des titres individuels est déterminée par le Gestionnaire d'investissement à partir des informations fournies par les sociétés (par exemple, les rapports de développement durable) et de données de tiers portant sur des scores et indicateurs qu'il estime pertinents.
- Le Gestionnaire d'investissement ciblera une duration moyenne sur l'ensemble des obligations détenues par le fonds, allant de zéro à deux ans dans des circonstances de marché normales ; toutefois, il peut arriver que la duration moyenne soit supérieure à deux ans (par exemple, pendant des périodes de volatilité élevée ou de perturbations du marché). Dans ces circonstances, le gestionnaire d'investissement devra faire le nécessaire pour revenir dès que possible à une duration moyenne comprise entre zéro et deux ans et ce, dans le meilleur intérêt des actionnaires.
- Le fonds peut recourir à des instruments dérivés et autres techniques à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Les instruments dérivés du fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des contrats de change à terme de gré à gré, des swaps de défaut de crédit (une seule société et indices) et des swaps de taux d'intérêt.
- En particulier, le Gestionnaire d'investissement prévoit de couvrir la devise de base du fonds contre les devises de libellé de ses actifs sous-jacents. Bien que pour certaines expositions aux devises, les opérations de couverture du portefeuille ne soient pas toujours possibles ou rentables, le fonds a l'intention d'atteindre un ratio de couverture de 100%.
- Dans l'éventualité où des obligations détenues par le fonds feraient l'objet d'un processus de restructuration, ce dernier sera autorisé à investir dans de nouvelles obligations ou des titres de capital émis dans le cadre du processus de restructuration en question.
- Le fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans chacun des instruments suivants :
  - des titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires ;
  - des obligations en difficulté ou en défaut ;
  - des obligations à haut rendement plus spéculatives, si elles sont assorties d'une notation octroyée par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch, et si elles n'ont pas, au moment de leur acquisition, reçu de notation B- ou au-dessus (de la part de Standard & Poor's et Fitch) ou B3 (de la part de Moody's), et n'ont pas été classées dans la catégorie des obligations en difficulté ou en défaut ; et
  - d'autres organismes de placement collectif.
- Le fonds peut également détenir des instruments du marché monétaire, des espèces et quasi-espèces, sous réserve des limites énoncées dans la section « Restrictions d'investissement » du prospectus.

Informations relatives à l'Indice de référence

- Secured Overnight Financing Rate (SOFR)
  L'indice de référence constitue un point de référence par rapport auquel la performance du fonds peut être mesurée. La gestion du fonds n'est pas limitée par cet indice de référence. La déviation par rapport à l'indice de référence peut être significative et le portefeuille du fonds peut parfois sensiblement différer de son indice de référence ou ne lui ressembler aucunement. Par conséquent, certaines de leurs caractéristiques, comme la volatilité par exemple, seront différentes.
  L'indice de référence ne tient pas compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

Autres informations

- Fréquence de négociation : en règle générale, du lundi au vendredi hormis les jours fériés au Luxembourg et les jours non autorisés à la négociation. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.artemisfunds.com/non-dealing-days. Les instructions reçues avant 13h00, heure d'Europe centrale, seront traitées à 16h00 le même jour.
- Politique de distribution : il s'agit d'une catégorie de capitalisation. Les revenus obtenus sont réinvestis dans le fonds.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Rendements généralement plus faibles — Rendements généralement plus élevés

A risque plus faible — A risque plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Le fonds relève de la catégorie indiquée en raison de sa volatilité historique (la proportion ainsi que la rapidité avec laquelle la valeur des actions du fonds a augmenté ou chuté par le passé en raison des variations des marchés boursiers, des devises et des taux d'intérêt). Il ne constitue pas forcément une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque a été calculée selon des données historiques et peut ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds.
- Un indicateur de risque « 1 » ne signifie pas que l'investissement est « sans risque ».

L'indicateur de risque peut ne pas pleinement tenir compte des risques suivants, lesquels peuvent avoir une incidence sur la performance du fonds :

- **Risque de volatilité du marché :** la valeur du fonds ou de ses revenus peut augmenter ou diminuer en raison des variations des marchés boursiers, des devises et des taux d'intérêt, chacun des trois pouvant évoluer de façon irrationnelle et être influencé de manière imprévisible par divers facteurs, notamment des événements politiques et économiques.
- **Risque lié aux couvertures de change :** le fonds effectue des opérations de couverture dans le but de se protéger des fluctuations de change non souhaitées. Le fonds reste exposé aux risques de marché, peut ne pas être totalement protégé de toutes fluctuations de change et peut ne pas être constamment couvert en totalité. Les coûts des opérations de couverture peuvent également avoir un impact négatif sur les rendements du fonds.
- **Risque lié aux produits dérivés :** le fonds peut investir dans des instruments dérivés dans l'objectif de bénéficier tant de la hausse que de la baisse (prise de positions courtes) des cours. Si la valeur de l'actif varie de manière inattendue, la valeur du fonds diminuera.
- **Risque de crédit :** les investissements en obligations sont affectés par les variations des taux d'intérêt, l'inflation et les notations de crédit. Il est possible que les émetteurs d'obligations ne payent pas les intérêts ou ne remboursent pas le capital. Toutes ces éventualités peuvent réduire la valeur des obligations détenues par le fonds.
- **Risque lié aux obligations à haut rendement :** le fonds peut investir dans des obligations à haut rendement, ce qui peut ainsi augmenter le risque de perte en capital. Investir dans ce type d'actifs (également connus sou le nom d'obligations de qualité inférieure à « investment grade ») peut générer un rendement supérieur, mais également augmenter le risque de défaut et affecter de ce fait la valeur en capital du fonds.
- **Risque lié au prélèvement des frais sur le capital :** lorsque des frais sont prélevés en partie ou en totalité sur le capital d'un fonds, le revenu à distribuer peut être augmenté au détriment du capital, ce qui peut limiter ou éroder la croissance du capital.
- **Risque lié à la liquidité des obligations :** le fonds détient des obligations qui pourraient s'avérer difficiles à vendre. En conséquence, le fonds peut être contraint de baisser le prix de vente de ses obligations, vendre d'autres investissements ou renoncer à des opportunités d'investissement plus intéressantes.
- **Risque lié aux marchés émergents :** par rapport à ceux effectués dans les économies plus consolidées, les investissements réalisés dans les marchés émergents peuvent être soumis à une plus grande volatilité en raison des différences au niveau des principes comptables généralement admis, de normes moins contrôlées ou de l'instabilité économique ou politique. Dans certaines conditions de marché, les actifs peuvent être difficiles à vendre.
- **Risque ESG :** le fonds peut sélectionner, vendre ou exclure des investissements sur la base de critères ESG ; cela peut conduire le fonds à sous-performer le marché au sens large ou d'autres fonds qui n'appliquent pas de critères ESG. En cas de vente sur la base de critères ESG plutôt que sur de seules considérations financières, le prix obtenu pourrait être inférieur à celui qui aurait pu être obtenu si la vente n'avait pas été requise.

Pour plus d'informations sur ces risques ou d'autres applicables à ce fonds, notamment les risques en matière de durabilité, veuillez consulter le prospectus correspondant.

ARTEMIS
The PROFIT Hunter

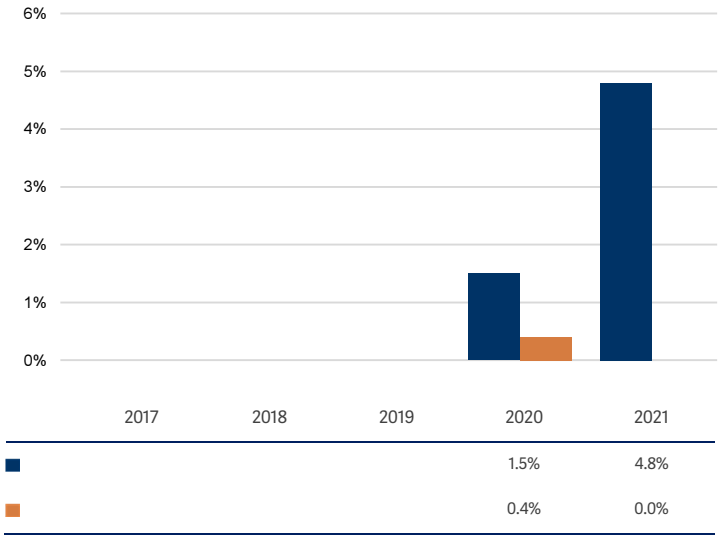
FRAIS DU FONDS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,450%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.
- Le montant des frais courants correspond à une estimation plutôt qu'à des chiffres passés car il rend mieux compte du montant des frais futurs escomptés. Les frais peuvent varier d'une année à l'autre. Les frais exacts facturés pour chaque exercice figurent dans le rapport annuel du fonds.
- Tout ou partie des frais de gestion annuels sont prélevés sur le capital.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, lequel est disponible sur www.artemisfunds.com ou www.fundinfo.com.

PERFORMANCE PASSÉE



- La performance passée est indiquée après déduction de tous les frais hormis les coûts d'achats ou de ventes d'actions du fonds supportés par les investisseurs.
- La performance passée du fonds ne préjugent en rien de ses performances futures.
- La performance est calculée en dollar américain.
- Date de lancement du fonds : 20 juin 2019.
- Date de lancement de la Catégorie : 18 novembre 2019.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : J.P. Morgan SE, succursale du Luxembourg.

Informations complémentaires : veuillez consultez le prospectus et les derniers rapports semestriel et annuel du fonds. Les documents sont mis à disposition en anglais, sans frais. Vous pouvez obtenir ces renseignements, ainsi que d'autres informations telles que le prix des actions des différentes catégories du fonds, en contactant Artemis ou sur www.fundinfo.com.

Actif des compartiments : les actifs de chaque compartiment sont détenus en propriété exclusive et ne sauraient être utilisés pour acquitter les passifs de quelque autre compartiment ou d'Artemis Funds (Lux).

Politique de rémunération : les informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur www.fundrock.com ; un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande.

Législation fiscale : la législation fiscale luxembourgeoise applicable au fonds peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité : la responsabilité d'Artemis Investment Management LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Glossaire : pour toutes informations concernant certains des termes utilisés dans le présent document, veuillez consulter le site www.artemisfunds.com/glossary.

Échanges : sous réserve de toute restriction relative à l'éligibilité des investisseurs à l'égard d'une catégorie particulière, vous pouvez échanger vos investissements entre les fonds ou les catégories de la gamme Artemis. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au prospectus ou contacter Artemis.

Informations complémentaires pour les investisseurs suisses et domiciliés en Suisse : le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du Représentant et de l'Agent payeur en Suisse, RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zürich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Coordonnées d'Artemis : veuillez consulter le site www.artemisfunds.com ou appeler au 0800 092 2051 (depuis le Royaume-Uni) ou le +441268 445 401.

Autorisation et réglementation : le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). FundRock Management Company S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF. Artemis Investment Management LLP est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Les présentes informations clés pour l'investisseur sont exactes au 15 février 2022.